

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
26e séance
tenue le
mardi 14 novembre 1995
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SÉANCE

Président : M. TSHERING (Bhoutan)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite)*

POINT 165 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES : LUTTE POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX (suite)*

* Ces deux questions sont examinées ensemble.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/50/SR.26
12 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le document A/C.3/50/L.13/Rev.1, qui porte sur les modifications que la Commission a décidé à sa 25e séance d'apporter à l'organisation de ses travaux. En particulier, elle a décidé qu'avant de lui être soumis, le rapport du Secrétaire général sur le projet de fusion entre l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (A/50/747-E/1995/126) serait examiné, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 49/160, par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et par le Conseil économique et social. C'est pourquoi, bien que le débat général sur le point 107 doive se terminer le vendredi 17 novembre, le Président propose que la question reste à l'examen pour que la Commission puisse se prononcer sur le rapport avant la suspension de la cinquantième session.

2. Mme ÁLVAREZ (République dominicaine) fait observer que le document en question est une note du Secrétariat et non un rapport du Secrétaire général, comme l'Assemblée générale l'avait pourtant expressément demandé dans sa résolution 49/160.

3. Le PRÉSIDENT dit que le Secrétariat prend note de cette observation et fera le nécessaire.

4. Il propose à la Commission d'adopter le document portant modification de l'organisation de ses travaux.

5. Il en est ainsi décidé.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/50/3, 38, 110, 163, A/50/215-S/1995/475, A/50/257/Rev.1-E/1995/61/Rev.1, A/50/346, 369, 373, 398, A/50/425-S/1995/787, A/50/538, 691 et A/50/747-E/1995/126)

POINT 165 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES : LUTTE POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX (suite) (A/50/744; A/CONF.177/20 et Add.1)

6. Mme MONGELLA (Sous-Secrétaire générale et Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes), présentant les deux points à l'examen, dit que la Conférence de Beijing, tenue en octobre 1995, a souligné le rapport entre promotion de la femme et progrès de la société dans son ensemble. En effet, l'équité entre les sexes n'est pas seulement l'affaire des femmes, elle concerne la société tout entière. La diversité des participants, chacun avec son expérience et ses connaissances, a donné à la Conférence une représentativité universelle. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (A/CONF.177/20 et Add.1) sont l'expression des espoirs, des attentes et des aspirations que les femmes du monde entier placent dans le XXIe siècle. Ils définissent les stratégies visant à donner aux femmes un pouvoir social, politique et économique et à éliminer la discrimination dont elles sont victimes. À Beijing, les mots d'ordre ont été "action" et "responsabilité".

/...

7. Il faut que les engagements de Beijing se traduisent par des actions concrètes. L'impulsion donnée par la Conférence doit être maintenue car, si le Programme d'action n'est pas appliqué sans retard, les femmes continueront, de plus en plus nombreuses, à mourir en couches et à être victimes de l'analphabétisme, de la violence et de la discrimination. Il ne faut pas que le manque de ressources serve de prétexte à l'inaction. Comme le pouvoir reste très largement aux mains des hommes, qui ont parfois du mal à comprendre les problèmes des femmes, ce sont les femmes elles-mêmes qui doivent monter au créneau. Mme Mongella est fermement convaincue que les 189 gouvernements qui étaient représentés à Beijing sauront trouver les ressources et la volonté nécessaires pour appliquer le Programme d'action qu'ils ont adopté par consensus.

8. Le suivi de la Conférence doit être assuré par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile, chacun à son niveau et dans son domaine de compétence. L'ONU a pour sa part un rôle crucial à jouer dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Depuis sa création, elle a contribué à mettre la condition féminine à l'ordre du jour de la communauté mondiale, en brisant le silence sur les questions jusque-là considérées comme taboues dans les débats publics. Sans elle, l'adoption d'instruments tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aurait été impossible. Au cours des 50 années à venir, l'ONU devra s'employer à faire respecter les engagements pris à Beijing. Les organes compétents, tels que la Commission de la condition de la femme, doivent être renforcés pour pouvoir mieux veiller à ce que la problématique hommes/femmes soit prise en compte dans toutes les activités de l'Organisation. Par l'intermédiaire de leurs institutions spécialisées, les Nations Unies doivent élargir la portée de leurs activités, de façon à atteindre les femmes au niveau des communautés, en tirant parti de la coopération qui s'est instaurée lors des préparatifs de la Conférence.

9. On ne doit pas s'attendre à ce que, du simple fait de la Conférence, les structures et les attitudes changent automatiquement. Le changement naîtra de la mise en oeuvre du Programme d'action. Les femmes qui travaillent à l'ONU ne sont pas différentes des autres : elles sont parfois en butte au harcèlement sexuel, à la discrimination et à l'injustice. Même à l'heure actuelle, elles occupent pour la plupart des postes subalternes, alors que les hommes sont aux commandes. Il faudra de l'audace pour revivifier et améliorer l'ONU de façon qu'elle devienne un modèle aux yeux des gouvernements et d'un monde où les femmes et les hommes seraient des partenaires égaux.

10. M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable), présentant le rapport du Secrétaire général sur le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/50/744), fait observer que dans l'introduction du rapport, le Secrétaire général a souligné l'intense collaboration et la participation sans précédent qui avaient caractérisé les préparatifs de la Conférence et grâce auxquelles une déclaration et un programme d'action embrassant un très large éventail de problèmes avaient pu être adoptés en ralliant les suffrages les plus divers. Beijing a été une conférence d'engagement, et le large soutien recueilli par le Programme d'action permettra que les engagements pris soient traduits en politiques et en mesures concrètes. Si l'on veut que des progrès véritables soient accomplis d'ici à la fin du

siècle, en particulier dans les 12 domaines critiques (voir *ibid.*, par. 16), il faut agir vite.

11. C'est aux gouvernements que revient au premier chef la responsabilité d'honorer les engagements de Beijing, mais le Programme d'action adresse aussi des recommandations aux organismes des Nations Unies, qui ont un rôle clef à jouer en offrant un appui fonctionnel pour le suivi à l'échelon national. Dans son rapport, le Secrétaire général appelle à une unité de but et d'action au sein de l'Organisation et du système. Le Comité administratif de coordination a déjà pris des mesures importantes pour coordonner le suivi de la Conférence de Beijing et des autres conférences internationales récentes. Le Secrétaire général a l'intention de lui demander de créer une équipe spéciale interinstitutions chargée de l'émancipation et de la promotion de la femme. À l'échelon intergouvernemental, les divers organes délibérants doivent se concerter afin de créer un cadre pour la coopération internationale à l'appui de la parité entre les sexes.

12. En ce qui concerne les recommandations qui lui étaient spécifiquement adressées, le Secrétaire général a indiqué au paragraphe 56 de son rapport comment il comptait donner suite à la proposition de créer au sein de son cabinet un poste de conseiller sur la promotion de la femme. Il veillera aussi à ce que le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 prenne pleinement en compte les questions relatives aux femmes. Il poursuivra ses efforts en vue d'intégrer les mesures énoncées dans le plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000). Il a été proposé de créer un conseil de haut niveau pour la promotion de la femme : cela faciliterait beaucoup l'instauration et le renforcement de partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Enfin, le Secrétaire général a souligné combien il était important que les organisations non gouvernementales continuent de participer à la mise en oeuvre du Programme d'action.

13. Mme EDWARDS (Îles Marshall) note que le nouveau millénaire s'annonce plein de promesses pour les femmes, mais que la communauté internationale doit consacrer des ressources nouvelles et additionnelles à la lutte pour l'égalité si elle veut que les objectifs du Programme d'action soient atteints. Pour sa part, le Gouvernement des Îles Marshall continue d'appliquer la politique de promotion de la femme qu'il a lancée à la suite des Stratégies prospectives de Nairobi adoptées il y a 10 ans. Depuis lors, des journées d'étude ont été organisées avec la participation des femmes au niveau local et la politique en faveur des femmes a été étendue à certains domaines critiques tels que l'éducation, la santé et l'aide aux femmes chefs d'entreprise. Les grands axes de cette politique sont les suivants : renforcement de la Division de la condition féminine du Ministère des affaires sociales; création, dans chaque ministère, d'un poste de coordonnateur de l'application de la politique de promotion de la femme; organisation de stages de sensibilisation à tous les niveaux de l'administration; collecte de données sexospécifiques par l'Office de planification et de statistique; participation des jeunes femmes à la prise de décisions; poursuite des actions visant à éduquer la population en vue de faire baisser les taux de natalité.

14. La croissance économique, sans laquelle il ne peut y avoir de progrès en matière de développement humain, doit s'accompagner d'une répartition équitable des richesses. Il faut que les programmes de développement économique tiennent compte de la problématique hommes/femmes, afin que les femmes y participent davantage. Les inégalités en matière d'éducation doivent être surmontées afin de permettre aux femmes d'accéder aux moyens de production et d'administrer les revenus de leur travail dans l'intérêt de la famille, de la communauté et du pays.

15. Aux Îles Marshall, les taux élevés de fécondité et de mortalité infantile sont parmi les principaux obstacles qui freinent le progrès de la condition féminine. De plus, le pays est encore aux prises avec les effets des essais nucléaires qui y ont été menés, avec la bénédiction de l'ONU. Les rayonnements auxquels la population a été exposée et leurs effets persistants sur l'environnement et les récoltes sont à l'origine de nombreux problèmes de santé et d'environnement face auxquels le pays est impuissant.

16. Les rayonnements ionisants étant particulièrement nocifs pour l'appareil génital, beaucoup de femmes accouchent avant terme, ont des enfants mal formés et souffrent de maladies connexes. Le Gouvernement essaie de se mobiliser pour remédier à un problème des plus préoccupants : la principale cause de mortalité féminine est le cancer de l'utérus ou des ovaires. Les services de soins prénatals sont certes insuffisants, mais il y a sans conteste une corrélation entre le nombre de cancers et les rayonnements auxquels la population a été exposée. Il y a aux Îles Marshall une incidence tristement élevée de malformations, de mortinatalité et de fausses couches. C'est là une des manifestations des effets délétères des rayonnements ionisants, qui font aussi obstacle au développement. On s'efforce néanmoins d'améliorer la santé des femmes et leur situation grâce à l'éducation et à des programmes leur permettant d'apporter leur contribution au développement humain durable.

17. Mme ÁLVAREZ (République dominicaine) dit que la Commission doit se prononcer sur le projet de fusion entre l'INSTRAW et l'UNIFEM avant d'achever son examen du point 107 de l'ordre du jour. La délégation dominicaine a déjà fait distribuer aux membres de la Commission un texte expliquant sa position à ce sujet ainsi que des copies de la déclaration faite par le représentant de la République dominicaine au Conseil économique et social en novembre 1994. Tous ces documents aideront la Commission à se prononcer sur cette question.

18. Le Gouvernement dominicain ne doute pas qu'une restructuration des opérations administratives et financières de l'Organisation soit nécessaire. Cependant, les réformes institutionnelles proposées comme les organes chargés de la promotion de la femme s'occupant de questions économiques, sociales et culturelles ainsi que du maintien de la paix, leur réforme institutionnelle doit s'inscrire dans le cadre de la réforme générale du système des Nations Unies. Lors d'un colloque organisé en mars 1995 par le Comité administratif de coordination sur l'avenir du système des Nations Unies, les participants ont discuté de la réforme et formulé des recommandations. Ils ont souligné que des questions essentielles, y compris les grandes réformes, étaient en jeu et qu'une telle entreprise devait être menée d'une façon démocratique et transparente, avec la participation de toutes les nations. Ils ont mis en garde contre

l'adoption et l'institutionnalisation de réformes inadéquates, voire dangereuses.

19. Les problèmes que connaît l'Organisation sont essentiellement d'ordre théorique et politique : on ne peut pas les résoudre en se bornant à réformer les méthodes de gestion ou en appliquant sans les adapter des modèles techniques et institutionnels empruntés à des sociétés transnationales ou à des administrations nationales. Comme l'a souligné le colloque, l'ONU ne peut se comparer à aucune autre entité et, s'il est vrai que la gestion et l'efficacité doivent être améliorées, les réformes doivent aussi régler la question plus générale du rôle et du but de l'Organisation, dont on ne peut évaluer les travaux sur la seule base d'une analyse de rentabilité. Les réformes doivent être guidées par les principes fondamentaux énoncés dans la Charte car elles doivent servir de rempart contre la tentation à laquelle succombent souvent certaines puissances de "gérer" les destinées politiques et économiques de la planète.

20. La délégation des Îles Marshall est profondément troublée par la façon dont le Secrétariat a mené le projet de fusion entre l'INSTRAW et l'UNIFEM. Bon nombre de pays en développement déplorent le manque de transparence et le mépris total pour les mandats donnés par les États Membres dans plusieurs résolutions. Le Secrétariat est un organe international et, en tant que tel, il doit être au service de l'Organisation. Il doit être placé sous le contrôle collectif des gouvernements et doit être protégé contre toute pression unilatérale exercée par des États qui veulent dominer et même gérer les secrétariats des organisations internationales.

21. Mme Álvarez appelle l'attention sur un article paru dans le Time du 23 octobre 1995, qui était intitulé "The United Nations Has Been a Success" et basé sur une interview du Secrétaire général. Sans vouloir analyser les raisons pour lesquelles le Secrétaire général souhaite transférer le siège de l'INSTRAW à New York ni s'interroger sur l'origine des informations tendancieuses qu'il a reçues à propos de l'Institut, la délégation des Îles Marshall tient à faire remarquer que les décisions portant sur la structure opérationnelle des organes de l'ONU ne doivent pas être prises sur la base d'informations non vérifiées. C'est malheureusement la façon dont toutes les questions relatives à la promotion de la femme continuent d'être traitées à l'ONU, ce qui est inacceptable au regard de la Charte, en vertu de laquelle le Secrétaire général rend compte aux États Membres de la façon dont l'Organisation est administrée et dont ses programmes sont exécutés. Son pouvoir discrétionnaire doit s'exercer dans les limites des mandats dont l'investissent les États Membres et des ressources qu'ils mettent à sa disposition pour s'en acquitter. Il est regrettable que cet article ait apporté la preuve éclatante de ce que, pour des raisons diverses, l'ONU ne fait pas ce qu'elle devrait dans le domaine de la promotion de la femme. C'est un état de choses que les femmes ne sauraient accepter.

22. Mme ALMAO (Nouvelle-Zélande), parlant également au nom de l'Australie et du Canada, dit qu'il est très décevant que la composition du Secrétariat ait toujours été loin de refléter le principe fondamental, énoncé dans la Charte, de l'égalité des droits des femmes et des hommes. Les objectifs qui avaient été fixés en 1990 pour la représentation des femmes au Secrétariat, qui devaient

être atteints avant la fin de 1995, ne le seront malheureusement pas. Si l'objectif global de 35 % est pratiquement réalisé, la proportion de postes de responsabilité occupés par des femmes est encore largement inférieure aux 25 % qui avaient été fixés. Les femmes restent en général cantonnées à des postes subalternes et ne sont pratiquement pas représentées aux classes les plus élevées.

23. La question de la représentation équitable des femmes au Secrétariat doit être abordée dans le cadre plus général de la planification et de la gestion des ressources humaines. Les objectifs fixés en 1990 n'ayant pas pu être atteints dans les temps, le Secrétariat et les États Membres devront redoubler d'efforts pour respecter les autres dates-butoirs. Il est essentiel d'appliquer rapidement et intégralement le Plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000) afin de parvenir à l'égalité entre les sexes, conformément aux objectifs établis dans le Programme d'action de Beijing, notamment aux postes d'administrateur et parmi les fonctionnaires de rang supérieur.

24. L'oratrice se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'intégrer le Plan d'action stratégique dans la nouvelle optique de la gestion qu'il a entrepris d'instaurer à l'Organisation. Les dispositions prises en vue de corriger le déséquilibre entre hommes et femmes au Secrétariat doivent s'inscrire dans le cadre plus général d'une stratégie de gestion des ressources humaines. Il faut d'urgence agir de façon concertée et notamment élaborer des politiques propres à éliminer tous les obstacles opposés aux femmes, à améliorer leurs perspectives de carrière et à créer un environnement et des conditions de travail équitables.

25. L'action sera plus efficace si des services ou des fonctionnaires déterminés sont directement chargés de la promotion de la femme au Secrétariat. La délégation néo-zélandaise se félicite que de nouveaux volets aient été inclus dans les programmes de formation en vue de sensibiliser les cadres aux problèmes spécifiques des femmes et à la nécessité d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les aspects du travail. Elle prend note de la décision de mettre au point et d'appliquer des systèmes de rotation planifiée par groupe professionnel et encourage le Secrétariat à continuer d'étudier la possibilité d'aménager les conditions de travail des femmes afin de tenir compte de leurs responsabilités familiales. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande se félicitent des travaux du Comité directeur pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat et des débats récents du CAC sur cette question, notamment de la Déclaration adoptée, par ce dernier, dans laquelle les chefs de secrétariat réaffirment leur engagement de considérer la promotion de la femme comme un objectif prioritaire au sein des organismes appliquant le régime commun. Le CAC devrait continuer de suivre la question de la situation des femmes au Secrétariat.

26. La délégation néo-zélandaise se félicite des mesures prises par le Secrétariat au cours de l'année mais souligne que la tâche à accomplir reste immense et qu'il est urgent de lancer d'autres initiatives. Tout en approuvant les mesures prises pour combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, elle souligne que la révision des politiques et procédures existant dans ce domaine doit inclure un examen des systèmes de réparation.

27. Les directives actuellement édictées au Secrétariat en matière de gestion du personnel devraient s'accompagner d'une politique d'égalité d'accès aux emplois. Enfin, l'oratrice souligne que les États Membres se doivent d'aider l'Organisation dans sa tâche et de proposer la candidature de femmes qualifiées aux postes vacants dans l'Organisation, notamment aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur.

28. Mme MESDOUA (Algérie) dit qu'au moment où l'Organisation célèbre son cinquantième anniversaire, près de 70 % des personnes vivant dans la pauvreté absolue sont des femmes. Un grand nombre d'entre elles sont toujours en butte à la faim et la malnutrition. L'incidence de l'analphabétisme demeure plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes et beaucoup de femmes n'ont pas accès aux services de santé les plus élémentaires. Le combat de la femme pour l'égalité est indissociablement lié à celui de l'homme et aucune société équilibrée ne peut être édiflée sans la pleine participation des femmes.

29. Les Algériennes ont joué un rôle actif dans toutes les étapes importantes de l'histoire de leur pays. Le Gouvernement algérien a pris des mesures pour faire reconnaître leur rôle dans la société et améliorer leur situation. Ces mesures, qui sont liées à un processus de modernisation de la société algérienne dans son ensemble, sont notamment la scolarisation universelle, gratuite et obligatoire, la mise en place de structures sanitaires visant à protéger la mère et l'enfant, la garantie d'accès à tous les emplois sans discrimination de sexe et l'égalité des salaires. Les Algériennes sont conscientes des enjeux du combat mené aujourd'hui dans leur pays : il s'agit avant tout d'édifier un État démocratique, républicain et pluraliste s'attachant à améliorer la situation des femmes et à les intégrer réellement au développement. C'est pourquoi l'Algérie a fait tout son possible pour assurer le succès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui marque une étape décisive dans l'action entreprise en vue d'assurer un avenir meilleur à toutes les femmes, et donc à la société tout entière.

30. Mme SUBIRATS (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne et des délégations bulgare, chypriote, estonienne, hongroise, lettone, lituanienne, polonaise et roumaine, dit que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing marquent un grand pas en avant et traduisent une véritable volonté politique de parvenir à l'égalité, au développement et à la paix d'ici à l'an 2000. La participation des femmes à la prise de décisions sur un pied d'égalité est une condition essentielle au renforcement de la démocratie et les pays sont déterminés à faire des sexospécificités un critère de toutes leurs politiques.

31. C'est avant tout aux gouvernements qu'il revient d'appliquer le Programme d'action en prenant des mesures destinées à favoriser l'égalité entre les sexes tenant compte des sexospécificités dans tous les éléments de leurs politiques sociales, économiques, politiques et culturelles. Ils devraient mettre au point des stratégies d'ensemble assorties de calendriers appropriés et encourager les organisations non gouvernementales à leur apporter leur concours. Ils devraient également créer des mécanismes nationaux ou améliorer l'efficacité de ceux qui existent afin que la question de l'égalité entre les sexes soit prise en compte dans tous les domaines d'action. Les ONG ont pour leur part un rôle important à jouer en mettant sur pied des réseaux d'appui.

32. À l'échelle de l'Union, il a été décidé que le Conseil des ministres examinerait tous les ans l'application du Programme d'action. La Commission européenne a élaboré un nouveau plan d'égalisation des chances et le Parlement européen a adopté des résolutions spécifiques pour donner suite à la Conférence de Beijing. De plus, un séminaire devait se tenir à Madrid à la fin de novembre dans le contexte des débats ordinaires sur le problème de l'égalité dans l'Union européenne.

33. L'application du Programme d'action implique la volonté de consacrer des ressources suffisantes à la démarginalisation de la femme, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, et d'élaborer les politiques et les budgets-programmes dans une optique d'équité entre les sexes. Il s'avérera peut-être également nécessaire de faire appel à de nouvelles sources de financement privées ainsi qu'au soutien des institutions de développement et des donateurs bilatéraux.

34. Le suivi de la Conférence de Beijing doit être coordonné avec celui des autres grandes conférences internationales. Il est essentiel d'intégrer les objectifs du Programme d'action dans les programmes de l'Organisation, par exemple dans les activités entreprises pour donner suite à l'Agenda pour le développement. Les stratégies et les méthodes de travail des mécanismes de promotion de la femme dans l'Organisation doivent être réexaminées, ce qui devrait être facilité par la création d'un poste de conseiller du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la politique d'égalisation dans l'ensemble du système des Nations Unies.

35. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social forment avec la Commission de la condition de la femme un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui prendra en charge l'essentiel des activités visant à appliquer le Programme d'action au sein du système des Nations Unies. La Commission de la condition de la femme devrait se fixer un programme de travail pour la période 1996-2000 afin d'examiner les problèmes critiques évoqués dans le Programme d'action et d'aider le Conseil économique et social à diagnostiquer les échecs des efforts d'intégration. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes peut également contribuer au suivi de la Conférence grâce aux rapports que lui présentent les États parties.

36. Une des principales fonctions de la Division de la promotion de la femme est de fournir des apports de fond à la Commission de la condition de la femme. À la suite de la Conférence de Beijing, il est nécessaire de réviser, dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation, les crédits de la Division afin de lui permettre de mener à bien les tâches définies dans le Programme d'action.

37. L'Union européenne attache une importance considérable au soutien que peuvent apporter les institutions spécialisées et les autres organismes du système des Nations Unies aux activités et stratégies visant à appliquer le Programme d'action. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont mis sur pied, depuis leur création, d'importantes activités de recherche et de formation relatives à la situation des femmes et peuvent contribuer de façon appréciable à l'application du Programme d'action. Les institutions financières internationales, qui ont également un rôle important à

jouer, devraient réexaminer leurs politiques et procédures ainsi que leurs effectifs afin de s'assurer que le principe de l'égalité entre les sexes y est pleinement respecté et que leurs investissements et programmes contribuent au développement durable tout en étant favorables aux femmes.

38. Se référant au point 107 de l'ordre du jour, l'oratrice dit que l'Union européenne considère que l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est indispensable à la réalisation des objectifs des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, et demande donc que les dispositions du Programme d'action relatives à cette convention soient rigoureusement appliquées. Par ailleurs, l'Union européenne appuie le processus lancé par la Commission de la condition de la femme en vue d'ajouter à la Convention un protocole facultatif sur le droit de recours.

39. La lutte contre la violence à l'égard des femmes doit rester une priorité. L'Union européenne rappelle l'importance de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et se félicite du rapport consacré à cette question par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, dont elle appuie les travaux.

40. M. WISSA (Égypte) dit que le Gouvernement égyptien a entrepris d'élaborer des directives pour l'application des recommandations de Beijing. Les Égyptiennes ont vu leur condition s'améliorer considérablement au cours du XXe siècle et jouent aujourd'hui un rôle important dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle du pays. La valeur de leur contribution et l'importance de leur pleine participation à tous les niveaux sont reconnues dans l'ensemble de la société égyptienne. L'Égypte a grandement contribué à l'essor de la civilisation et saura s'adapter au monde moderne. Il est impossible de construire une société dynamique sans l'apport des femmes. C'est pourquoi l'Égypte appuie explicitement le mouvement féministe égyptien et la participation des femmes à la vie sociale et économique.

41. L'Égypte devra relever de nombreux défis au XXIe siècle, à commencer par celui de l'éducation. Il existe un fossé entre le degré d'instruction des Égyptiens et celui de la population des pays développés qui, s'il se creuse encore, risque de compromettre tout progrès culturel. Ce problème sera attaqué sur deux plans : sur le plan qualitatif, en modifiant les programmes scolaires et en alignant le niveau des études égyptien sur celui des pays développés, et sur le plan quantitatif, en luttant contre l'analphabétisme, notamment chez les femmes. Le mouvement féministe égyptien attache une importance considérable à l'instruction des femmes et à l'élimination de l'analphabétisme.

42. Le deuxième défi est d'ordre culturel : les Égyptiennes doivent avoir pour stratégie de renforcer et appuyer les idées avancées. Le troisième est économique : l'Égypte est très en retard par rapport aux pays développés. Là encore, les femmes ont un rôle important à jouer. Elles doivent participer davantage au développement à tous les niveaux et chacune doit gagner son indépendance économique.

43. L'existence d'institutions et de règles démocratiques solidement assises devrait aider les femmes à faire régner la démocratie dans les foyers en

éduquant les enfants dès leur plus jeune âge. La pleine participation des femmes à tous les niveaux de la société devrait contribuer à faire disparaître les préjugés. L'Égypte envisage d'étudier en détail les moyens de relever les défis lancés à l'Égypte et aux Égyptiennes.

44. L'avenir semble prometteur pour le mouvement féministe égyptien car il est soutenu par la société dans son ensemble, qui a conscience de l'importance de la contribution des femmes au développement. La coopération internationale sera une des conditions du succès des activités visant à promouvoir la femme et à atteindre les objectifs des conférences de Vienne, du Caire et de Copenhague.

45. Mme NAFISAH (Malaisie), prenant la parole au titre du point 107 de l'ordre du jour, dit que la féminisation de la pauvreté mentionnée dans le Programme d'action est une réalité à laquelle il faut s'attaquer d'urgence : 70 % des 1,3 milliards d'êtres humains vivant en-dessous du seuil de pauvreté absolue sont des femmes. La misère des femmes reflète celle de la société toute entière et l'éducation doit être un des principaux remèdes : il est indispensable de consacrer des ressources à l'éducation des femmes pour assurer le développement économique et social, et seul l'accès des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, à l'éducation, assurera la réalisation de tout leur potentiel. Les femmes alphabétisées et instruites ont généralement plus facilement accès à l'emploi, aux revenus, aux services de santé et à une bonne nutrition. En Malaisie, le nombre de femmes ayant accès aux études supérieures dépasse celui des hommes, mais il faut arriver à ce que les femmes du monde entier bénéficient de formations professionnelles.

46. La santé est aussi un indicateur important de la condition et du statut de la femme; il faut promulguer des lois qui assurent la protection des travailleuses dont le métier est dangereux pour leur santé. En Malaisie, l'espérance de vie des femmes a augmenté et les taux de mortalité maternelle et infantile ont beaucoup baissé.

47. Les femmes sont les premières victimes des conflits ethniques, religieux et civils, car elles risquent non seulement d'être tuées ou blessées mais également d'être violées, exploitées ou contraintes à se prostituer. Lorsque, comme en Bosnie-Herzégovine, le viol est utilisé comme arme de guerre, la communauté internationale doit veiller à ce que les auteurs de tels actes soient traduits en justice.

48. En Malaisie, la politique d'amélioration de la condition féminine adoptée en 1989 met particulièrement l'accent sur l'intégration de la femme dans le développement. Un plan d'action a été adopté en vue d'associer les femmes aux prises de décisions, de garantir leur droit à la santé, à l'éducation et au bien-être social, de supprimer les obstacles juridiques qui leur sont opposés et d'assurer leur accès au développement, en particulier dans les domaines scientifique et technique. On continue à promouvoir leur participation aux activités économiques pour qu'elles profitent du développement. La Constitution malaisienne garantit depuis longtemps les droits politiques des femmes.

49. Toutefois, sans l'appui des médias, qui ont mis en lumière les conditions de vie pénibles des femmes ainsi que leur contribution à la société, il aurait été difficile d'assurer leur émancipation économique, sociale et politique.

50. Le Gouvernement malaisien ne souhaite pas que de nouveaux mécanismes institutionnels soient créés pour appliquer le Programme d'action de Beijing, mais il estime qu'UNIFEM devrait concentrer ses efforts sur les aspects opérationnels et la Division de la promotion de la femme sur les politiques. L'intervenante a formulé l'espoir de voir un consensus se dégager dans ce sens.

51. Mme KABA (Côte d'Ivoire) dit que la Conférence de Beijing a été un succès pour les femmes qui ont pu, pour la première fois, obtenir la prise en compte dans une conférence internationale de préoccupations telles que le travail non rémunéré des femmes, l'accès égal à l'héritage, la reconnaissance des droits génésiques en tant que droits fondamentaux des femmes et de la violence à l'égard des femmes en tant que violation des droits de l'homme. Cependant, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ne sera réellement un succès que si des actions concrètes sont entreprises à tous les niveaux pour mettre en oeuvre les recommandations adoptées. En Côte d'Ivoire, le Comité préparatoire de la Conférence a été reconduit avec un nouveau mandat, celui de surveiller la mise en oeuvre des recommandations, et un plan national d'action est en préparation. Les organisations féminines se renforcent et se préparent à agir.

52. Toutefois, une lassitude se fait sentir dans les organisations internationales et on relève déjà un certain recul vis-à-vis des engagements pris. Les restrictions budgétaires ont frappé en premier les services chargés de la promotion de la femme. Au lendemain de la Conférence de Beijing, huit postes ont été supprimés dans un organe principal chargé du financement des opérations de développement pour les femmes, et une autre institution a décidé de réduire de 25 % son budget consacré au progrès des femmes. De plus, les deux seules femmes ayant rang de Sous-Secrétaire général au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sont au terme de leur mandat et ne sont pas assurées d'avoir un poste du même niveau. Lorsque l'on examine la situation des femmes au Secrétariat, on constate que les hommes occupent les postes les plus importants et que la promotion des femmes à des postes de haut niveau reste encore un voeu pieux. On ne peut pourtant pas dire qu'il n'y a pas de femmes qualifiées candidates à ces postes.

53. S'il est vrai que la responsabilité première de la mise en oeuvre des recommandations de Beijing revient aux gouvernements, il faut admettre que les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, ne pourront honorer leurs engagements sans le soutien de la communauté internationale. Leur économie en stagnation et le tarissement des ressources extérieures sont, pour la majorité des pays africains, un frein aux activités de développement, y compris la promotion de la femme.

54. Lorsqu'on analyse les 12 domaines de préoccupation majeure dans le Programme d'action (A/CONF.177/20, annexe II, par. 44), on constate que les organismes de développement ont un rôle capital à jouer et méritent de recevoir des contributions importantes pour accomplir leur mission. Or, les budgets des programmes de développement ont été réduits et l'aide publique au développement a atteint son niveau le plus bas depuis 1993. Les structures du Secrétariat et des commissions régionales chargés du suivi du Programme d'action ont besoin de ressources supplémentaires mais n'ont encore bénéficié d'aucune mesure à cet effet.

55. L'engagement pris à Beijing par la Banque mondiale de soutenir les programmes d'éducation et de promotion économique des femmes des pays pauvres est encourageant. D'autres institutions financières régionales et internationales devraient suivre cet exemple en facilitant l'accès des femmes au crédit et aux structures économiques afin d'inverser la tendance à la féminisation de la pauvreté. À Beijing, des engagements solennels ont été pris en vue de faire progresser la cause des femmes dans les domaines économique, social et politique, mais, sans une réelle volonté politique et sans les ressources nécessaires, les conditions de vie de millions de femmes risquent de stagner, voire de régresser.

56. M. ALBIN (Mexique), prenant la parole au titre du point 107 de l'ordre du jour, constate qu'il subsiste des obstacles à la promotion de la femme, mais que, depuis la Conférence de Mexico de 1975, des outils méthodologiques et conceptuels pour l'analyse, la discussion et l'action ont été mis au point. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing offrent un cadre pour l'action à tous les niveaux et comprennent des engagements des gouvernements ainsi que des recommandations sur les moyens d'intégrer l'action des différents secteurs de la société.

57. Le temps n'est plus aux mesures ponctuelles. Il faut maintenant des politiques globales qui assureront aux femmes l'accès aux services et aux ressources. Le Programme d'action reflète la volonté des gouvernements de réorienter les politiques de développement économique et social et de modifier la répartition des ressources. Les engagements pris à Beijing devront bénéficier de l'appui du système des Nations Unies et de la coopération internationale mais il faudra examiner avec soin les ajustements à apporter aux mécanismes existants afin que ceux-ci puissent s'acquitter de cette tâche. La Commission de la condition de la femme doit être renforcée et le Conseil économique et social doit jouer un rôle de coordination. Il importe particulièrement de faire largement connaître les résultats de la Conférence de Beijing pour que tous les intéressés contribuent à la réalisation de ses objectifs.

58. Le Mexique reconnaît depuis toujours l'importante contribution que les femmes apportent à la production, à la préservation de la culture mexicaine et au progrès de la démocratie. L'engagement du Gouvernement mexicain se reflète dans le plan national de développement, qui comporte des mesures visant à garantir l'égalité des chances, l'éducation, la formation et l'emploi des femmes. Ces mesures seront intégrées dans un programme national en faveur des femmes, qui pourra servir de cadre à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

59. Mme FENG Cui (Chine) dit qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale pour l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. La communauté internationale doit honorer les engagements de Beijing et mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles pour la promotion des femmes. Le Gouvernement chinois a toujours plaidé en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et attaché une grande importance à la promotion de la femme. Il s'est engagé à défendre les droits et les intérêts des femmes et à éliminer la discrimination. C'est ainsi que, pour ne parler que des progrès récents, une série d'instruments juridiques ont été mis en place pour protéger les droits et

les intérêts des femmes, notamment : une loi de protection des droits de la femme; la nomination de plusieurs femmes à des postes élevés; une progression de l'emploi des femmes, qui représentent maintenant 44 % des travailleurs; la consécration du principe "à travail égal, salaire égal"; des mesures permettant de sortir de la pauvreté des milliers de femmes; et l'augmentation du taux d'alphabétisation des filles et des femmes.

60. Le Gouvernement a récemment établi son programme de promotion de la femme chinoise d'ici à l'an 2000. C'est là une étape importante de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Le Comité du Conseil d'État chargé du travail des femmes et des enfants a engagé tous les pouvoirs locaux à formuler des plans de promotion de la femme et les intégrer dans leurs programmes de développement.

61. Le Gouvernement chinois a déterminé certaines priorités en vue d'améliorer la condition de la femme. Il faut réaliser le potentiel des femmes et améliorer leur accès à l'emploi; les hommes et les femmes doivent percevoir la même rémunération pour un même travail et être protégés de la même façon par le droit du travail et les régimes de sécurité sociale; et les femmes doivent participer pleinement à la construction de l'économie. Les femmes vivant dans les zones sous-développées et celles qui appartiennent aux groupes les plus défavorisés doivent bénéficier d'une assistance et d'une assistance spéciale. L'accès des femmes à l'éducation doit être amélioré et la fréquentation scolaire des filles accrue. Il faut améliorer les institutions médicales utilisées par les femmes et les enfants et leurs services de santé génésique, perfectionner notamment les lois et règlements visant à protéger les droits et les intérêts des femmes et traduire en justice ceux qui les violent, accroître le nombre de femmes participant à la vie politique et ayant des fonctions publiques importantes et, enfin, renforcer les organes chargés de la promotion des femmes et mettre en place des mécanismes de suivi.

62. Le Gouvernement chinois s'emploie à tenir ses engagements; il est prêt à collaborer avec la communauté internationale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

63. Mme SHAM POO [Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], dit que la Conférence de Beijing a été une conférence d'engagements. Quelque 65 gouvernements ont annoncé qu'ils avaient déjà pris ou s'apprêtaient à prendre des mesures spéciales en vue d'améliorer la condition de la femme dans leurs pays respectifs. Les organismes des Nations Unies, y compris l'UNICEF, et les institutions financières internationales ont aussi pris des engagements concrets.

64. La logique veut que la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing commence par des mesures en faveur des filles dès leur plus jeune âge. En ce qui concerne le premier de ses trois domaines d'action prioritaires, l'UNICEF est d'avis que les gouvernements ont besoin d'une aide pour assurer l'éducation primaire à toutes les filles d'ici à l'an 2000. L'UNICEF se propose de consacrer à l'éducation pendant cette période deux fois plus de ressources que maintenant.

65. Pour ce qui est de la santé des adolescentes et des femmes, son deuxième domaine d'action prioritaire, l'UNICEF appuiera les programmes de prévention du VIH/sida à leur intention et redoublera d'efforts en vue de réduire la mortalité maternelle.

66. Les droits des enfants et des femmes sont le troisième domaine d'action prioritaire de l'UNICEF. Celui-ci continuera à coopérer dans ce domaine avec le Centre des droits de l'homme et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et accroîtra son aide au Comité des droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Sur le terrain, il s'attachera à intégrer la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les programmes nationaux en faveur des enfants et dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

67. L'UNICEF s'efforce de mieux répondre aux besoins des femmes. Il intègre désormais dans ses programmes toutes les étapes de la vie, ainsi que la parité entre les sexes et l'émancipation des femmes. Il donne à son personnel et aux homologues nationaux une formation à l'analyse et la programmation sexospécifiques. Il réexamine son organigramme et la répartition de ses ressources en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action. Il s'efforce d'éliminer du milieu de travail toute forme de discrimination fondée sur le sexe, et de mettre au point un système de suivi permettant d'évaluer les progrès de la condition féminine à tous les niveaux, en commençant par le niveau local. Il a compris que l'égalité entre les sexes est une condition essentielle pour améliorer le sort des enfants et des familles, fonder un développement durable et faire régner la civilisation au XXI^e siècle.

La séance est levée à 18 h 10.